

UN PATIENT vous consulte en fin d'après-midi pour un état grippal (température, névralgie, toux). Il revient de vacances. Vous savez qu'il est soudeur, car vous avez eu la bonne idée de le lui demander. Il soude sur de l'acier galvanisé. Avez-vous pensé à la fièvre du soudeur ? En effet, cette fièvre est causée par l'oxyde de zinc, un contaminant présent lorsque l'acier galvanisé et, à un degré moindre, l'aluminium, le manganèse ou le fer sont travaillés. Elle fait partie d'un syndrome grippal qui survient 4 à 12 heures après l'exposition et qui dure de 24 à 48 heures. Ce dernier se manifeste surtout après une absence du travail d'une fin de semaine ou plus, car les travailleurs acquièrent une certaine immunité durant la semaine. Il n'y a pas de conséquences à long terme. Donc, attention aux gripes du lundi chez les soudeurs, car elles peuvent cacher une surexposition aux fumées de soudage !

On dénombre environ 25 000 soudeurs et oxycoupeurs au Québec. Un programme intégré d'intervention (PII) provincial a été instauré en 1997, conjointement avec la CSST et le réseau public en santé et sécurité au travail (CLSC), afin de contrôler les risques pour la santé et la sécurité : risques attribuables aux rayonnements, aux brûlures, à l'émission de gaz et de fumées de soudage, au travail en espace clos. Le bruit et les problèmes ergonomiques sont aussi très présents dans l'environnement du soudeur.

On estime qu'il y a plus de 5000 contaminants dans l'environnement d'un travailleur de ce type. Tous n'ont pas la même importance. Nous discuterons ici des risques associés à certains gaz, fumées et métaux. Les travailleurs affectés sont assez nombreux, puisque 43 % des échantillons prélevés lors de l'évaluation du milieu ambiant dépassent les normes québécoises !

Le Dr Daniel Gauthier, omnipraticien, exerce dans un cabinet privé à Sainte-Rosalie et à Saint-Dominique ainsi qu'au centre hospitalier Honoré-Mercier, à Saint-Hyacinthe. Il travaille également au sein de l'équipe de santé au travail du CLSC de la Haute-Yamaska.

Votre patient est soudeur

par Daniel Gauthier

Le résultat de la radiographie pulmonaire d'un de vos patients indique la présence de sidérose. Est-ce grave ? La sidérose provient habituellement du fer présent dans les fumées produites par le soudage de l'acier doux. Cette pneumoconiose est heureusement sans conséquence sur la fonction respiratoire. Le signe radiologique peut même disparaître après quelques années de non exposition. Par contre, si votre patient est soudeur dans une mine ou une fonderie, la présence de silice peut provoquer une véritable fibrose pulmonaire. D'autres contaminants, présents cette fois dans les gaz, peuvent aussi provoquer cette fibrose (oxyde d'azote, phosgène, ozone).

Un autre de vos patients soudeurs consulte pour des irritations cutanées et vous demande s'il peut y avoir un lien avec son travail. Vous avez bien raison de penser à une relation causale, car il travaille pour une entreprise qui fabrique des comptoirs en acier inoxydable. Ce type de soudure entraîne des risques particuliers à cause de la présence de chrome hexavalent, qui peut provoquer des irritations de la peau et des voies respiratoires. Le chrome est aussi un cancérigène pulmonaire connu.

Cette fois-ci, c'est un de vos copains qui s'est amusé à faire de la soudure dans son garage. (Vous n'êtes pas chanceux avec vos soudeurs...) Avant de s'y mettre, il a nettoyé ses pièces qui, au surplus, étaient peintes avec un dégraissant industriel (solvant chloré). Se sentant essoufflé, il vous appelle. Cela doit-il vous inquiéter ? Oui ! Car la présence de solvants chlorés sur les pièces et dans l'air ambiant peut favoriser l'apparition de phosgènes, de puissants irritants pulmonaires (oedème pulmonaire, fibrose, emphysème).

Qu'en est-il du risque de bronchite chronique chez les soudeurs ? La relation entre la bronchite chronique non obstructive et l'exposition aux fumées de soudage est bien démontrée, même chez les non-fumeurs. Pour ce qui est de la forme obstructive, mal-

gré certaines controverses, on établit le même lien malgré que le tabagisme reste le facteur causal prépondérant.

Pour ce qui est du risque de cancer du poumon, même si certains organismes tels que l'Agence internationale sur le cancer classe les fumées de soudure comme des agents potentiellement cancérigènes chez l'homme, c'est surtout la présence de contaminants tels que le chrome qui justifie une telle classification et réclame une attention particulière.

LE VÉRITABLE REMÈDE à tous ces problèmes réside dans la prévention. La méthode principale de réduction de ces risques pour la santé consiste en l'utilisation de systèmes d'aspiration qui captent les gaz et fumées (pistolet de soudure avec buse d'aspiration ou système de captation avec bras articulé).

Il faut donc être vigilant quand un patient soudeur vous consulte. Si vous avez besoin de plus d'informations, le service de santé et sécurité au travail du CLSC de votre région peut répondre à vos questions. □

Pour en savoir plus :

1. Programme d'intervention intégré relatif aux activités de soudage et coupage. CSST (disponible auprès des équipes de santé au travail de votre CLSC), automne 1997.
2. Plante R. *Guide de pratique professionnelle : Surveillance médicale des travailleurs exposés aux gaz et fumées de soudage*. Comité médical provincial en santé au travail du Québec, 1997 (voir aussi votre CLSC).
3. Parkes WR. *Occupational Lung Disorders*. 3^e éd. Woburn, MA : Butterworth-Heinemann, 1994.

Vous avez des questions ? Veuillez nous les faire parvenir par télécopieur au secrétariat de l'Association des médecins du réseau public en santé au travail du Québec : (418) 666-0684.